



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
du vendredi 26 janvier 2018
Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure**

Personnes présentes :

Membres du Bureau

- M.Jean-Luc AVIGNI, Président
- M.Denis KLEIN, Trésorier
- M.Laurent SEJOURNE, Secrétaire
- M.Pascal DEVILLE
- M.Jean-Paul HOLTZWARTH
- M.Denis PAULET
- M.Marcel MATHEY

Membres AAPPMA

- M.Serge LANIER, garde pêche
- M Pierre RENARD commissaire aux comptes
- M.Alain LANIER
- M.Christain ULSAS
- M. Pascal BARDOT

Membres présents

- M.Fabrice MOULET, Directeur de la FDAAPPMA10
- M.Gérard BOUTEYRE, garde pêche
- Mme BAZIN
- M. BILLON
- M.LORION, adjoint au Maire
- M. PAUL.

Personnes excusées :

- M.Bruno Dubus, Vice-Président
- M.Gérôme Vitry



Jean-Luc Avigni, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 18h38 en remerciant les personnes présentes, notamment M.LORION, Mme et M. BILLON ainsi que M. MOULET, il adresse ses vœux pour la nouvelle année et poursuit en énonçant l'ordre du jour.

JLA souligne qu'en cette année 2018, nous fêtons le 45ème anniversaire de l'AAPPMA (créée en mars 1973).

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Garderie
- Empoisonnements
- Règlement intérieur
- Election d'un nouvel administrateur
- Prévisions 2018
- Question diverses

Point 1 : Rapport d'activités

- AG le 20 janvier 2017, 4 réunions ont suivis : 01/02 - 17/05 - 08/09 - 01/12
- 668 cartes ont été vendues ; résultat constant depuis 2015.
- Le Président énumère les 5 dépositaires.
- L'AAPPMA adhère à la réciprocité ainsi que sur ses eaux closes (gravière à Barberey St Sulpice).
- Pas d'animations d'éducation à l'environnement.
- 3 journées de nettoyage des abords des berges les 22 mai, 22 et 23 septembre.

Point 2 : Rapport financier

- **Information sur les cartes de pêche vendues à ce jour:**

Le trésorier, D Klein, présente le nombre de cartes vendues en 2017.

Il indique une stabilité dans l'effectif total des ventes de cartes par rapport à la même date en 2016.

CARTES	Année 2016	Année 2017
Cartes Inter-fédérales	70	86
Cartes majeures	370	358
Cartes femmes	31	25
Cartes mineures	100	87
Cartes découvertes	69	83
Cartes hebdomadaires	7	4
Cartes journalières	28	25
TOTAL	675	668

Denis Klein, Trésorier présente la situation financière de l'AAPPMA :

- Total ventes de cartes = 38 834,30€
- Part AAPPMA = 10 900,90€

- **Recettes 2017**

Recettes	
Ventes cartes	10900,90
Livret A	121,19
Don Décathlon	102
PV	36
Total	11160,09 €

Denis KLEIN, précise que Décathlon rétrocède la part « dépositaires » (à savoir 1€/carte vendue).

- **Dépenses 2017**

CHARGES	
Alevinages	7460,96
Frais fonctionnement	608
Achat panneaux	195,94
Chèque impayé	77 €
Contribution dépositaires	528 €
Total	8869,90 €



Solde en fin d'exercice 2017 :

- Livret A = 16 279,97 €
- CCP = 9 933,97 €
- **TOTAL = 26213,84 €**

M. Pierre RENARD, commissaire aux comptes, après examen, déclare valider les comptes.

Les comptes sont soumis au vote des membres et approuvés à l'unanimité.

Point 3 : Garderie

M. Gérard BOUTEYRE est assermenté sur l'AAPPMA depuis le 16 juin 2016

M. Serge LANIER est assermenté sur l'AAPPMA depuis le 23 janvier 2017

Point 4 : Alevinages/empoissonnements

a) Alevinage de printemps 2017 :

5 alevinages ont été réalisés entre la date d'ouverture « truites » et fin avril pour un total de :

- 400 kg de truites et
- 100 kg de saumons de fontaine

Alevinage d'hiver 2017 :

L'alevinage d'hiver a été réalisé le 06 décembre 2017

Espèces	Quantités
Brochets	170
Sandres	50
Perches	40
Gardons / rotengles	100



Point 5 : Règlement intérieur

Notre règlement intérieur stipule que la pêche du brochet est placée en no-kill durant le mois de janvier, quelques pêcheurs aimeraient que tous les carnassiers soient concernés par cette mesure. Si changement dans le règlement intérieur prévoir une modification des panneaux.

Le vote a donné un résultat nul, le bureau se réunira prochainement pour ré-aborder la question du no-kill de tous les carnassiers en janvier de chaque année.

Point 6 : Election administrateur

M. Alain LANIER a proposé une lettre de motivation montrant sa volonté d'entrer au conseil d'administration de l'AAPPMA,

La demande est soumise au vote des membres de l'AAPPMA :

L'entrée de M. LANIER Alain est acceptée (votée) à l'unanimité.

Point 7 : Prévisions 2018

- **Alevinage de printemps** pour une **Ouverture de la Truite le samedi 10 Mars.**

A l'unanimité, nous conservons le même type d'alevinage de printemps en 2018 qu'en 2017. Soit : 400 kg de truite fario (TRF) et 100 kg de saumon de fontaine (SDF). Pisciculture d'Estissac = Moulin d'Eguebaude.

- **Fête la pêche**

L'AAPPMA souhaite organiser la journée de la fête de la pêche en 2018, sur le plan d'eau de l'AAPPMA de Barberey St Sulpice.

Un nettoyage des herbiers aquatiques sera réalisé quelques jours avant la manifestation.

- **Achat d'une tronçonneuse et accessoires**

Les devis sont réalisés, l'achat sera réalisé prochainement.

- **Signalétique**

Réfection des panneaux « carpe de nuit » sur le parcours pêche carpe de nuit et les panneaux « règlement intérieur » sur tout le reste du parcours.

Devis en cours.



M.Fabrice MOULLET, indique que les trois projets cités ci-dessus, peuvent, chacun, faire l'objet d'une demande de subvention à déposer auprès de la fédération de pêche.

Point 8 : Questions diverses

- M. LORION émet la nécessité de faire une tournée de surveillance pour signaler des arbres tombés dans la rivière. Celle ci pourra avoir lieu dès la fin de la crue.
- Pascal BARDOT souhaite voir agrandir les lots de pêche de l'AAPPMA vers le finage de St Lyé.
- Réponse de Denis KLEIN : à ce jour, notre but est de gérer convenablement notre AAPPMA et notre parcours de pêche, et pour ce faire, nous avons le besoin d'avoir des bénévoles dynamiques et présents. De plus pour réaliser une extension de notre AAPPMA, nous devons obtenir l'accord de tous les propriétaires riverains.
- M. RENARD évoque la taxe de 40€/habitants pour l'entretien des rivières. Réponse : Celle-ci est gérée par La collectivité « Troyes Champagne Métropole » et n'a pas été encore soumise au vote des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc Avigni lève la séance à 19h50 en remerciant les présents pour leur participation et propose à chacun de

* * *